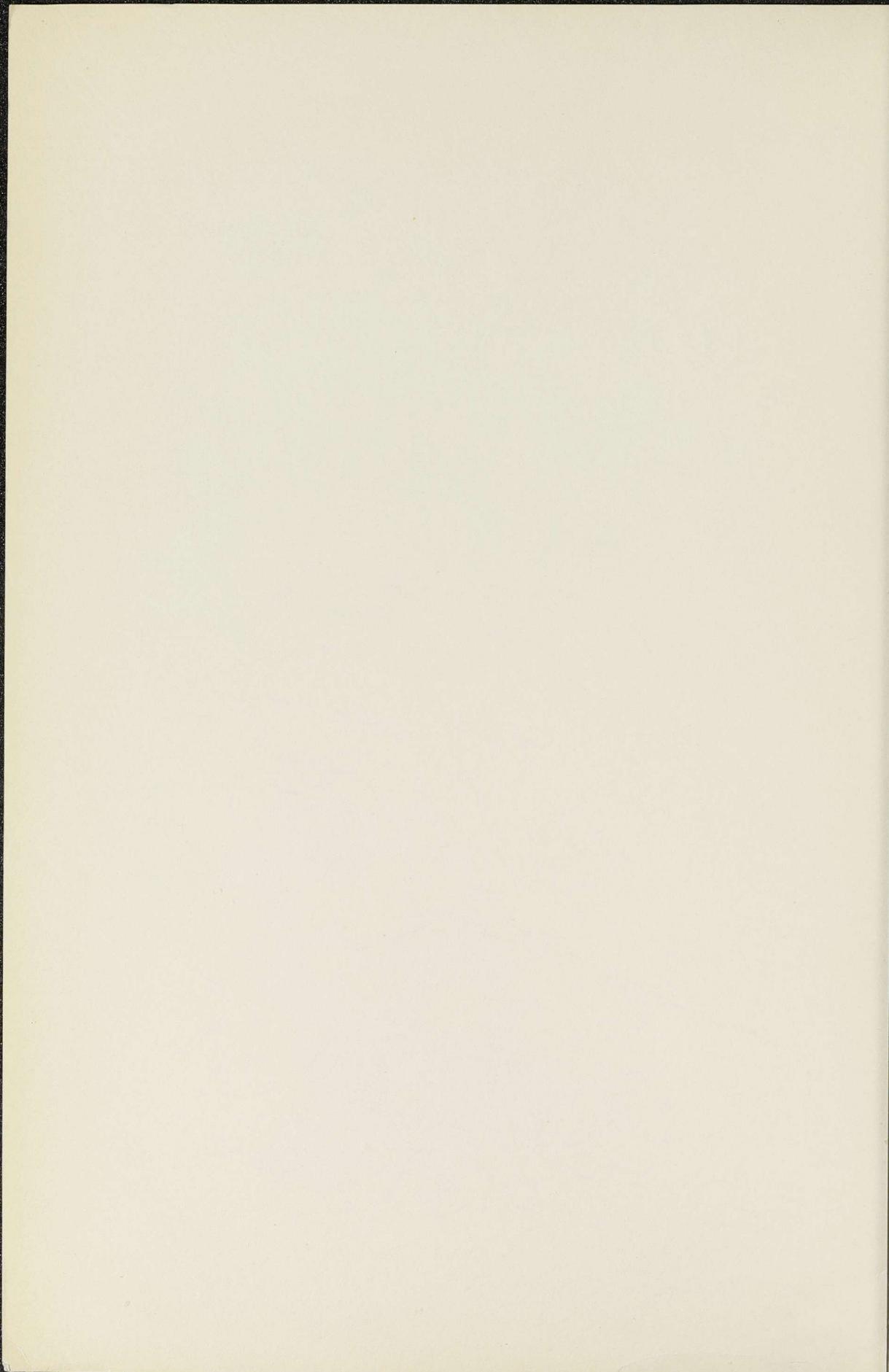


U 4248 B

**LE PROBLÈME DES BATIMENTS
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE
AU SEUIL DE L'AN 1960**

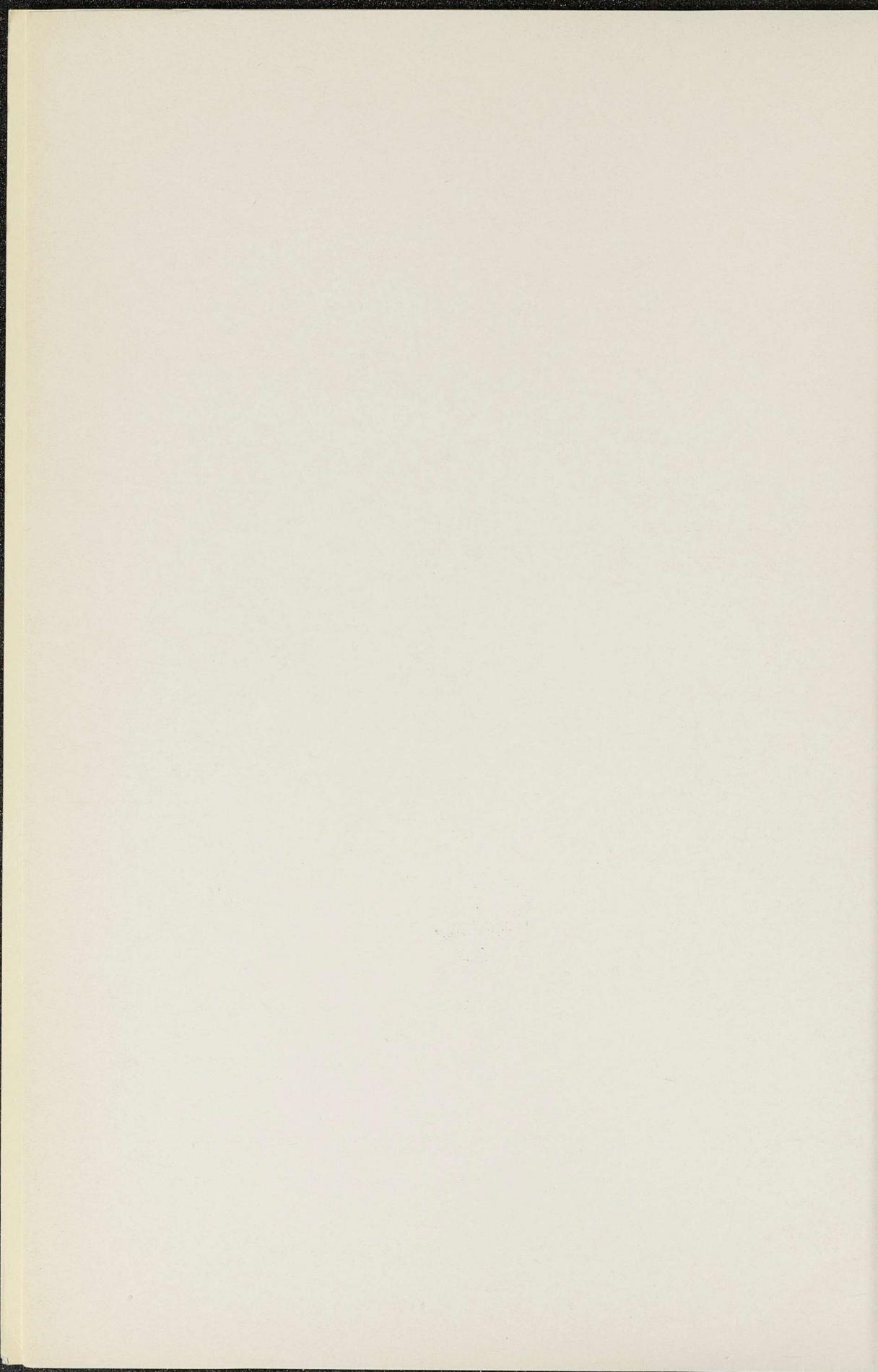
M. DUBUISSON

**LIÈGE
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4
1960**



LE PROBLÈME DES BÂTIMENTS
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
AU SUJET DE L'AN 1960

PAR
M. J. COLIN



U4248B

LE PROBLÈME DES BATIMENTS
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE
AU SEUIL DE L'AN 1960 ⁽¹⁾

M. DUBUSSON

Recteur

Président du Conseil d'Administration de l'Université de Liège

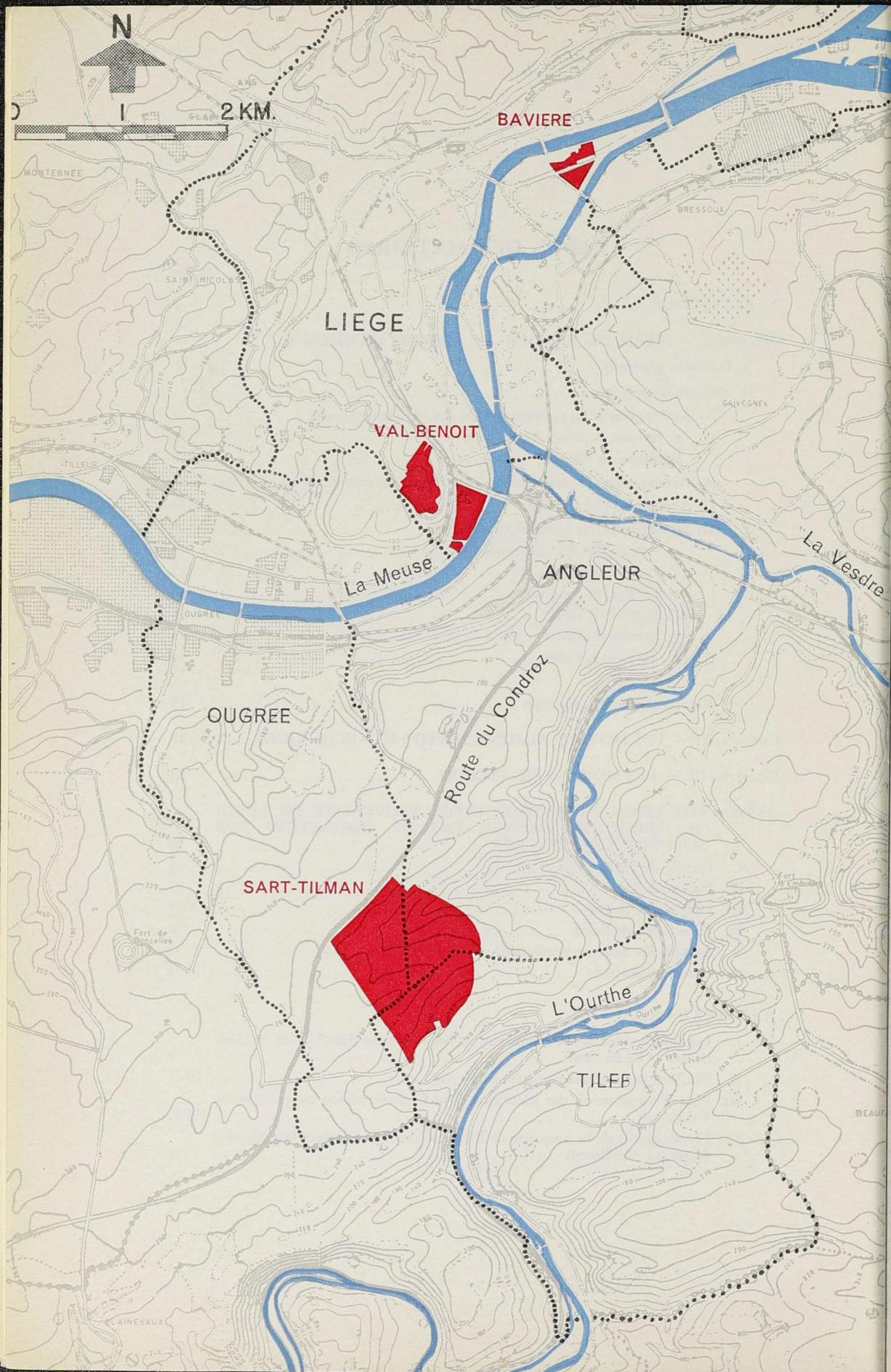


(1) Rapport approuvé par le Conseil d'Administration de l'Université de Liège en séance du 13-1-1960.

Extrait du *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, n° 1, 1960, pp. 3-34.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I. — PLAN DE TRAVAIL ET ORDRES D'URGENCE	11
I. Principes généraux	11
II. Mesures d'application	11
A) Aménagement ou agrandissement des bâtiments actuels	11
a) travaux en cours d'exécution	11
b) travaux à effectuer	12
B) Achèvement des bâtiments nouveaux dont la construction est en cours	12
C) Acquisitions de terrains	13
D) Construction de bâtiments nouveaux	13
a) Faculté des Sciences appliquées	13
b) Faculté de Médecine	13
c) Faculté des Sciences	14
d) Faculté de Droit	14
e) Faculté de Philosophie et Lettres	14
f) Services généraux	14
* * *	
Récapitulation des dépenses	15
CHAPITRE II. — LES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	17
CHAPITRE III. — LES MOYENS FINANCIERS	23
ANNEXE : SITUATION DES BÂTIMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AU SEUIL DE L'ANNÉE 1960 ET INDICATION DES SOLUTIONS ENVISAGÉES	25
I. Faculté de Philosophie et Lettres	26
II. Faculté de Droit	27
III. Faculté des Sciences	28
IV. Faculté de Médecine	30
V. Faculté des Sciences appliquées	32
VI. Services Généraux	34
ILLUSTRATIONS :	
I. Localisation des futurs complexes de bâtiments du Sart-Tilman, du Val-Benoît et de Bavière	6
II. Plan des acquisitions projetées à Bavière	10-11
III. Plan d'implantation des bâtiments dont la construction est projetée au Val-Benoît	16-17
IV. Photographie de la maquette de l'Institut des Candidatures Ingénieurs à ériger au Val-Benoît	22



INTRODUCTION

L'état de délabrement, l'insuffisance de presque tous les locaux universitaires, ainsi que leur très grande dispersion dans la ville, constituent une situation désastreuse qui a été dénoncée avec insistance au cours de ces dernières années.

Depuis 1954, j'ai été amené à étudier de très près cet état de choses, et à proposer au Conseil d'Administration des mesures susceptibles d'y remédier dans les délais les plus brefs et par les moyens les plus économiques.

Notre point de départ résulte des constatations suivantes :

1. **La Faculté des Sciences appliquées** est actuellement partiellement installée au Val-Benoît. Elle y dispose de vastes bâtiments (Génie Civil, Métallurgie, Chimie, Mécanique) de construction relativement récente (1931-1937). En outre, il reste au Val-Benoit du terrain disponible qui appartient à l'Etat.

Il est donc indiqué de laisser cette Faculté se développer sur place.

2. **La Faculté de Médecine** peut difficilement, avec le système actuel de recrutement des malades, être installée ailleurs que dans une partie très habitée de la ville. Le quartier qu'occupent ses services hospitaliers répond à cette condition; c'est donc là qu'elle doit s'épanouir.

3. **La Faculté de Philosophie et Lettres** émigre, ces jours-ci, dans le nouveau bâtiment de la Place Cockerill. Elle y trouvera des locaux décents, mais manifestement insuffisants. Tous les autres services de l'Université : la **Faculté des Sciences**, la **Faculté de Droit**, les **écoles annexes**, la **bibliothèque centrale** et tous les **services généraux** (administration, ateliers, services d'entretien, restaurants et logements d'étudiants, plaines de sport), sont si mal installés, voire inexistant, qu'il faut trouver tout de suite des espaces pour les loger.

Ces constatations ont conduit aux décisions suivantes :

- 1) La plupart des services de la **Faculté des Sciences appliquées**, seront concentrés au Val-Benoît. On construira, sur les terrains disponibles, les bâtiments des Candidatures-Ingénieurs et d'Electrotechnique. Ainsi, avec les constructions du Centre National de Recherches Métallurgiques qui vont très prochainement être agrandies grâce aux ressources propres de ce Centre, le complexe du Val-Benoit constituera un ensemble où de nombreuses générations d'ingénieurs pourront recevoir leur formation et poursuivre des recherches dans de bonnes conditions.
- 2) **La Faculté de Médecine** sera regroupée au quartier de Bavière, ce qui nécessite l'achat de terrains au boulevard de la Constitution.

Un programme d'acquisition a été élaboré; il s'inscrit dans un plan d'urbanisation qui a, d'ores et déjà, été approuvé par la Ville et la Province de Liège.

Ces acquisitions ont commencé.

- 3) **Pour toutes les autres Facultés et les Services généraux**, l'Université a porté son choix sur un vaste emplacement boisé — celui du Sart-Tilman — territoire de 174 hectares acquis par l'Etat en mars 1959.

Ce terrain, l'Université l'a choisi, et tient à le développer, dans des perspectives qui vont au-delà de ses besoins immédiats.

Il est, en effet, hors de doute que l'évolution de l'Université tend vers un regroupement général de toutes les Facultés. La dispersion actuelle s'avère désastreuse tant au point de vue de l'enseignement et de la recherche qu'au point de vue de l'unité et de l'esprit même de l'Université. Nous évoluons nécessairement vers de plus nombreuses collaborations interdisciplinaires et vers l'utilisation, en commun, des locaux dont le degré d'occupation n'est pas élevé.

Actuellement, professeurs et étudiants se plaignent à juste titre de leur isolement, de l'impression qu'ils ont d'appartenir à une école et non à une université avec toutes les possibilités de ses horizons élargis.

Sans doute, la Faculté des Sciences Appliquées du Val-Benoît et la Faculté de Médecine de Bavière, telles que nous les voulons, seront encore fonctionnelles pendant un temps très long. Mais elles finiront aussi par étouffer dans leur cadre, forcément étroit; leurs installations seront un jour vétustes et elles devront émigrer à leur tour, ne trouvant aucune possibilité d'extension dans la vallée. Nous inclinons à penser d'ailleurs qu'au fur et à mesure que nos territoires du Sart-Tilman se seront construits, et que se seront corrélativement développés les moyens de communications avec le centre de la ville, les conditions nécessaires au fonctionnement d'une Faculté de Médecine y seront réunies.

Nous avons donc le devoir de penser au-delà des nécessités d'aujourd'hui, et d'envisager d'étendre le territoire du Sart-Tilman, pendant qu'il en est encore temps. Nos enfants, nos petits-ensfants, ne nous pardonneraient jamais de ne l'avoir point tenté, alors qu'il est encore possible aujourd'hui, d'acquérir dans de bonnes conditions des terrains adjacents au domaine qui vient d'être acheté.

Mais revenons à l'immédiat. Notre programme actuel est donc triple : celui du Val-Benoît, celui de Bavière, celui du Sart-Tilman.

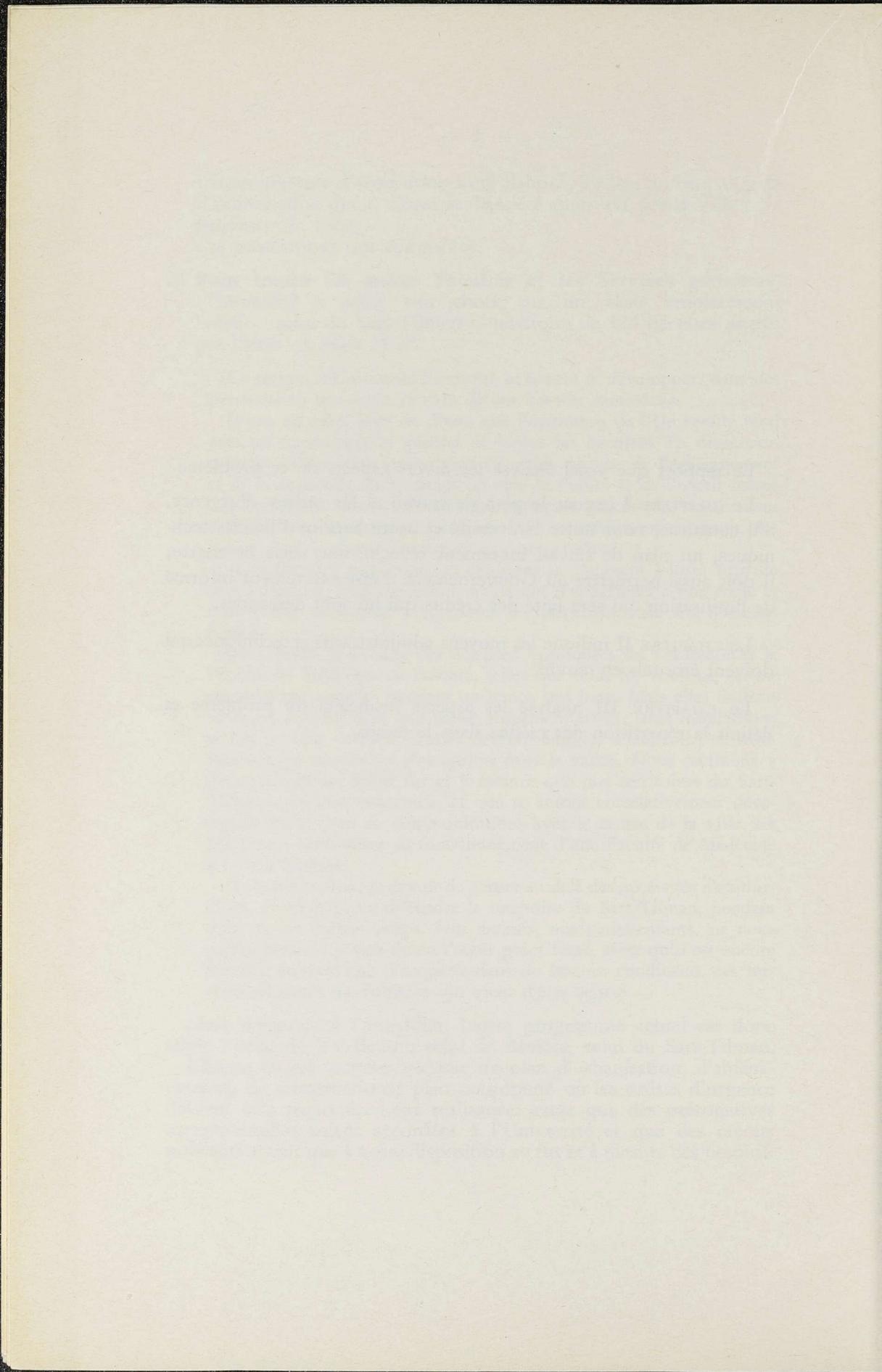
Chacun de ces secteurs réclame un plan d'urbanisation, d'aménagement, de constructions; plan coordonné où les ordres d'urgence doivent être respectés. Leur réalisation exige que des prérogatives exceptionnelles soient accordées à l'Université et que des crédits suffisants soient mis à notre disposition au fur et à mesure des besoins.

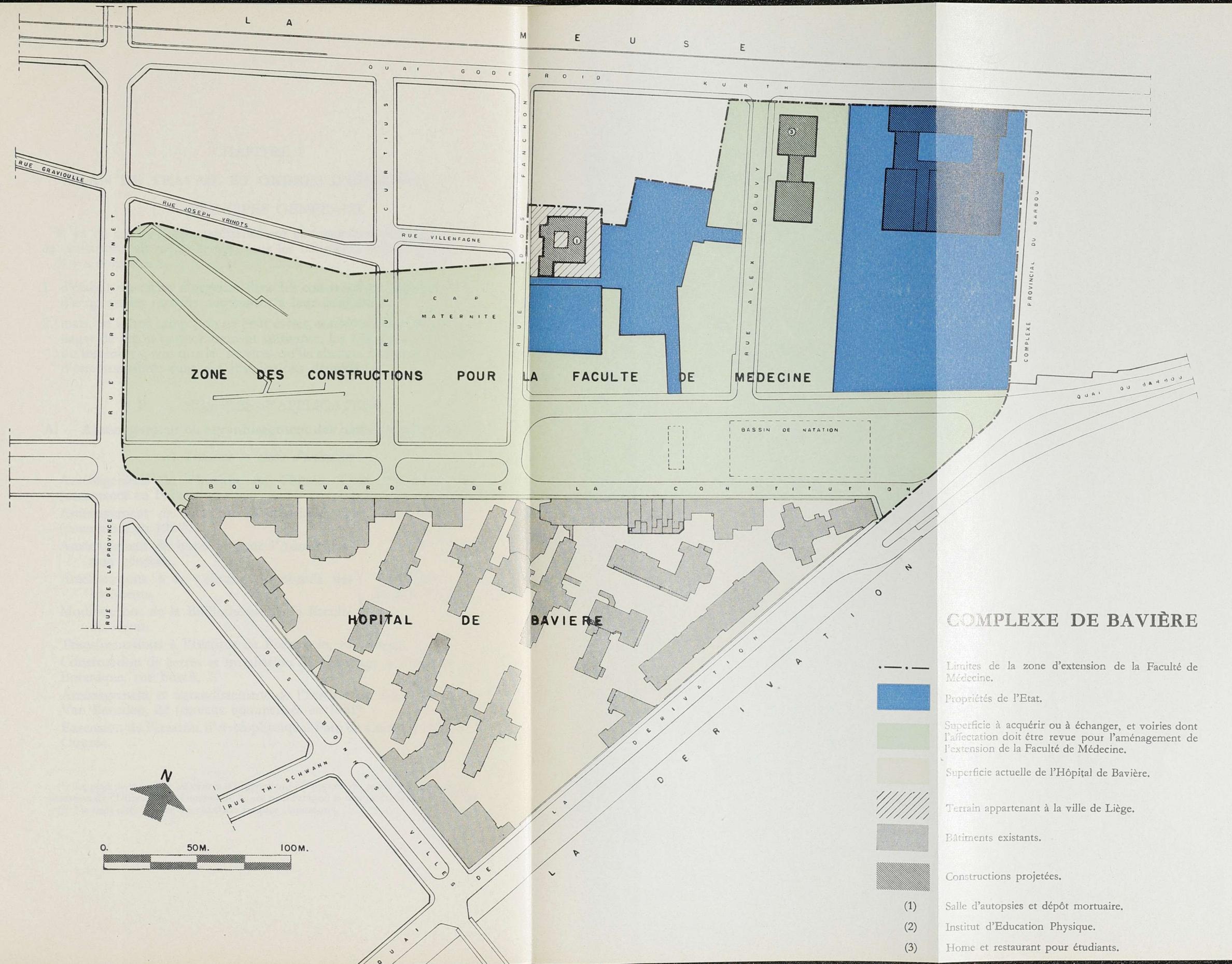
Le rapport que voici analyse les divers aspects de ce problème :

Le CHAPITRE I expose le plan de travail et les ordres d'urgence. S'il constitue, pour notre Université et notre Service d'Etudes techniques, un plan de travail mûrement réfléchi, une sorte de charte; il doit aussi permettre au Gouvernement d'être exactement informé de l'utilisation qui sera faite des crédits qui lui sont demandés.

Le CHAPITRE II indique les moyens administratifs et techniques qui doivent être mis en œuvre.

Le CHAPITRE III analyse les aspects financiers du problème et définit la répartition des crédits dans le temps.





CHAPITRE I

PLAN DE TRAVAIL ET ORDRES D'URGENCE ⁽¹⁾

I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il va de soi qu'il est matériellement et financièrement impossible de construire, en même temps, tous les bâtiments indispensables.

Il y a donc lieu :

1. d'établir un ordre d'urgence dans les constructions, de choisir et d'acquérir les terrains nécessaires à leur édification;
2. mais, en même temps, on ne peut éviter, *malheureusement*, de réaménager de façon temporairement suffisante, les bâtiments inadaptés ou insalubres, afin que les services qu'ils abritent puissent attendre d'être transférés dans des installations définitives.

II. — MESURES D'APPLICATION

A. — Aménagement ou agrandissement des bâtiments actuels ⁽²⁾

a) *Travaux en cours d'exécution*

Aménagement de l'Institut de Chimie, Quai Roosevelt, 18 (commencé en 1954).

Aménagement de l'Institut de Physique, Quai Roosevelt, I A (commencé en 1954).

Aménagement de bureaux pour l'Administration générale.

Améliorations à la Centrale de chauffe des bâtiments.

Modifications de la Bibliothèque de la Faculté de Droit.

Place du XX Août, 7

Transformations à l'Institut de Pharmacie, rue Fusch, 5.

Construction de serres et installation du chauffage à l'Institut de Botanique, rue Fusch, 3.

Aménagement et agrandissement de l'Institut de Zoologie, Quai Van Beneden, 22 (travaux commencés en 1951).

Extension de l'Institut d'Astrophysique. Parc de Cointe à Sclessin-Ougrée.

(1) Le plan de travail et les ordres d'urgence ont été approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université, à l'unanimité de ses membres, en sa séance du 14 janvier 1959.

(2) Ne sont cités ici que les chantiers les plus importants.

Agrandissement du service de Clinique chirurgicale.	Hôpital de Bavière
Agrandissement des services de Stomatologie (1 ^{re} tranche).	
Aménagement du service de Physiothérapie.	
Extension du service de Polyclinique médicale.	
Remembrement des locaux de l'Institut de Mécanique.	
Aménagement de la Centrale thermoélectrique	Val-Benoît

b) Travaux à effectuer

Aménagement à entreprendre de toute urgence :

Institut de Physiologie et de Biochimie, Place Delcour, 7.	
Faculté de Droit	Place du XX Août, 7
Service de Géologie	
Service de Dermatologie	
Service d'Oto-rhino-laryngologie	
Service de Radiologie	
Service d'Urologie	
Service d'Ophtalmologie	
Service de Stomatologie (2 ^e tranche)	
Institut de Chimie et Métallurgie (1 ^{re} tranche), Val-Benoît.	

Remembrements à entreprendre de façon moins urgente :

Institut de Chimie et de Métallurgie (2 ^e tranche)	Après transfert de la chimie-physique dans le bâtiment de la Candidature-Ingénieurs — à construire.
Institut du Génie Civil	Après transfert de la graphostatique, de la géométrie descriptive et de la photogrammétrie dans le bâtiment de la Candidature-Ingénieurs — à construire.

**B. — Achèvement des bâtiments nouveaux
dont la construction est en cours**

Institut de Philosophie et Lettres, Place Cockerill.
Service d'Hydraulique fluviale, Val-Benoît (plans approuvés en 1952).

C. — Acquisitions de terrains

a) Faculté de Médecine : Poursuivre la politique d'acquisition de terrains au boulevard de la Constitution en achetant progressivement les étendues disponibles, dans les limites définies par la requête du Conseil d'Administration de l'Université de Liège, en date du 27 février 1957, et par le projet d'urbanisation du quartier	115 millions (1)
b) Faculté des Sciences appliquées : néant.	
c) Autres Facultés, Bibliothèque, Administration générale, ateliers, cités et restaurants d'étudiants, extensions futures : Augmenter l'étendue des terrains acquis au Sart-Tilman (actuellement 174 hectares) d'environ 100 hectares	40 millions (1)
Coût total des acquisitions de terrains	155 millions (1)

D. — Constructions de bâtiments nouveaux

a) <i>Faculté des Sciences appliquées</i> (terrains du Val-Benoît)	
première urgence (2) :	(3)
Institut des Candidatures-Ingénieurs	350.000.000 fr.
deuxième urgence :	
Institut d'Electrotechnique	120.000.000 fr.
Extension de l'Institut du Génie Civil	60.000.000 fr.
Homes d'étudiants (4)	25.000.000 fr.
b) <i>Faculté de Médecine</i> (complexe de Bavière)	
première urgence :	
Institut d'Education physique	60.000.000 fr.
Home des Etudiants	25.000.000 fr.
Salle d'autopsies médico-légales	4.000.000 fr.
Hôpital universitaire et services connexes	650.000.000 fr.
Institut de Pathologie	100.000 000 fr.
Institut de bactériologie et d'hygiène	25.000.000 fr.

(1) Ces chiffres représentent des estimations à $\pm 20\%$ près.

(2) première urgence signifie que la construction devrait être achevée pour 1970.

(3) Les chiffres cités dans ces colonnes sont des ordres de grandeur qui ont été calculés sur la base d'éléments que nous possédons, compte tenu du nombre présent d'étudiants et de l'organisation actuelle des enseignements.

(4) La localisation des homes pour les étudiants ingénieurs reste indéterminée.

deuxième urgence :

Institut de Pharmacie 150.000.000 fr.

troisième urgence :

Institut de Physiologie, de Biochimie, d'Histo-
logie, d'Embryologie, d'Anatomie 100.000.000 fr.

c) Faculté des Sciences (Sart-Tilman)

première urgence :

Institut et jardins botaniques 100.000.000 fr.

Institut des Sciences nucléaires 100.000.000 fr.

Institut de Chimie et de Physique 120.000.000 fr.

Instituts des Sciences minérales et de paléonto-
logie (y compris certains services de la Faculté
des Sciences appliquées) 80.000.000 fr.

Institut de géographie 12.000.000 fr.

deuxième urgence :

Institut d'Astronomie et d'Astrophysique 70.000.000 fr.

troisième urgence :

Institut de Zoologie 60.000.000 fr.

d) Faculté de Droit (Sart-Tilman)

deuxième urgence :

Bâtiments de la Faculté et des Ecoles y annexées 90.000.000 fr.

e) Faculté de Philosophie et Lettres (Sart-Tilman)

troisième urgence :

Bâtiments de la Faculté de Philosophie et Lettres
et des Instituts y annexés 60.000.000 fr.

A entreprendre lorsque la Faculté des Sciences et la Faculté
de Droit auront été reconstruits au Sart-Tilman.

f) Services généraux (Sart-Tilman)

première urgence :

Urbanisation et aménagement du territoire :
routes, égouts, eau, gaz, électricité 75.000.000 fr.

Centre estudiantin : Logements, restaurants, plaines
de jeux, stades, etc. 120.000.000 fr.

A édifier au fur et à mesure du transfert des services d'en-
seignement au Sart-Tilman.

Bibliothèque de l'Université 50.000.000 fr.

Ateliers universitaires	6.000.000 fr.
Construire en même temps que les premiers bâtiments de la Faculté des Sciences.	
Centrale thermodynamique : pour le chauffage et l'approvisionnement de l'électricité au Sart-Tilman	150.000.000 fr.
A amplifier progressivement et au fur et à mesure des besoins.	
<i>deuxième urgence :</i>	
Services administratifs centraux	15.000.000 fr.
Total pour constructions nouvelles	2.777.000.000 fr.

* * *

Récapitulation des dépenses par ordres d'urgence

En première urgence :

Acquisition de terrains	155.000.000 fr.
Urbanisation du Sart-Tilman	75.000.000 fr.
Constructions nouvelles	1.952.000.000 fr.
Aménagements ou agrandissements actuellement en cours	60.000.000 fr.
Aménagements à effectuer	100.000.000 fr.
	2.342.000.000 fr.

En deuxième urgence :

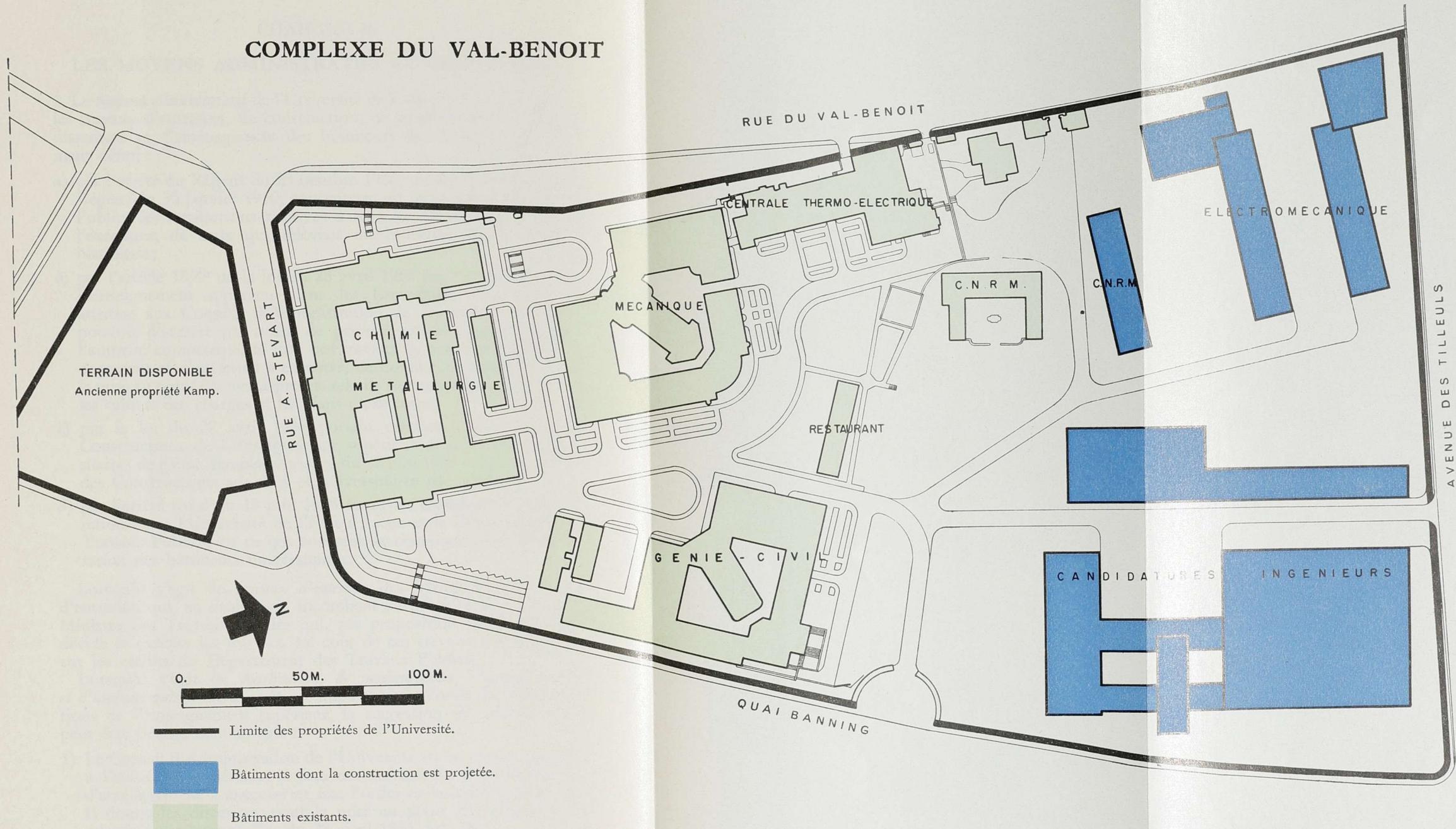
Constructions nouvelles	530.000.000 fr.
-------------------------------	-----------------

En troisième urgence :

Constructions nouvelles	220.000.000 fr.
-------------------------------	-----------------

Total général	3.092.000.000 fr.
---------------------	-------------------

COMPLEXE DU VAL-BENOIT



CHAPITRE II

LES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Le régime administratif de l'Université de Liège, en ce qui concerne les travaux d'entretien, de construction, de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement des bâtiments de l'Etat, est actuellement défini :

- a) par l'arrêté du Régent du 23 octobre 1946, modifié par l'arrêté du Régent du 30 janvier 1950, concentrant au Ministère des Travaux Publics les attributions relatives à *tous les bâtiments de l'Etat*, à l'exception de ceux qui relèvent du Ministère de la Défense Nationale;
- b) par l'article 18/4^o de la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'Enseignement supérieur dans les Universités de l'Etat, qui attribue aux Conseils d'Administration de ces établissements le pouvoir d'arrêter par ordre de priorité, et de communiquer à l'autorité compétente, la liste des travaux de construction, d'aménagement et d'entretien à exécuter, de donner les directives pour la mise au point des avant-projets relatifs à ces travaux, d'approuver les cahiers des charges et les plans d'exécution;
- c) par la loi du 22 avril 1958 portant création d'un Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et des Cités universitaires de l'Etat, remplaçant la loi du 22 juin 1953 créant un Fonds des Constructions scolaires et universitaires de l'Etat;
- d) par l'arrêté royal du 19 juin 1958 fixant les modalités de collaboration entre l'Université de l'Etat à Liège et le Département des Travaux Publics, en ce qui concerne la construction et l'amélioration des bâtiments universitaires.

Lorsqu'il s'agit de *travaux d'entretien* des bâtiments — travaux d'entretien qui, en droit civil, incombent au propriétaire — c'est le Ministre des Travaux Publics qui, sur proposition de l'Université, décide et exécute les travaux. Le coût de ces travaux est imputable sur les crédits du Département des Travaux Publics.

Lorsqu'il s'agit de *construction, de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement* dont le coût est imputable au Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur, la succession des interventions peut être décrite comme suit :

- 1) Le Conseil d'Administration de l'Université arrête, et communique à l'autorité compétente, la liste des travaux de construction ou d'aménagement à exécuter et fixe l'ordre de priorité à respecter. Il donne les directives pour la mise au point des avant-projets relatifs à ces travaux (loi du 28 avril 1953, art. 18).

- 2) Le Ministre de l'Instruction Publique ainsi sollicité (loi du 22 juin 1958, art. 11) prend avis de la Commission consultative du Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et décide des travaux imputables sur ce Fonds.
- 3) Le Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction conclut, avec le Service d'études techniques de l'Université de Liège, les contrats relatifs à leur étude (avant-projet, projet, cahier des charges, métrés et estimations).
- 4) Le Service d'études techniques de l'Université soumet le résultat de ses travaux au Conseil d'Administration pour approbation des plans et cahiers des charges (loi du 28 avril 1953, art. 18/40).
- 5) Les documents approuvés sont transmis directement par le Conseil d'Administration de l'Université à un haut fonctionnaire du Département, en vue de leur approbation définitive par le Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction.
- 6) Le Ministère des Travaux Publics procède aux adjudications, fait exécuter les travaux, les surveille et les réceptionne.
La surveillance de l'exécution des travaux est confiée au Service Provincial de l'Administration des Bâtiments, qui agit en coordination avec le Service d'Etudes Techniques de l'Université de Liège (Arrêté royal du 19 juin 1958, art. 6).

Antérieurement à l'arrêté royal du 19 juin 1958, pris à la demande de notre Université, les Services des Travaux Publics établissaient eux-mêmes les avant-projets et les études, rédigeaient les cahiers des charges etc... Or, quelle que soit la bonne volonté des fonctionnaires qui le dirigent, ce Département manque des moyens techniques nécessaires pour mener à bien, *en même temps que toutes les autres entreprises dont il a la charge*, des études aussi spécialisées que celles que supposent les constructions universitaires.

L'arrêté royal du 19 juin 1958, a apporté une sérieuse amélioration en reconnaissant l'existence d'un bureau technique à l'Université, et en le chargeant des études des travaux. L'ampleur même des programmes envisagés justifiait économiquement et techniquement cette mesure; la nécessité de sauver l'Université d'un étouffement progressif l'imposait.

Il est, en effet, hors de doute que l'Université dispose, au sein même de son corps enseignant, de personnalités particulièrement compétentes dans le domaine des constructions. Elles sont d'autant plus à même d'étudier, mieux que quiconque, les solutions les plus rationnelles et les plus économiques, qu'elles sont exactement informées, — et sur place, — des besoins réels. Incorporées dans un service d'étude qu'elles dirigent elles-mêmes, elles peuvent efficacement surveiller les études et leur exécution, et recourir, s'il le faut pour des cas particuliers, au concours des spécialistes les plus compétents.

Mais l'arrêté royal du 19 juin 1958 ne permet à l'Université, ni d'intervenir dans les adjudications, ni en fait, dans la surveillance

des chantiers. Et, en ce qui concerne ce dernier point, il faut bien reconnaître que le Service Provincial des Bâtiments, dépendant du ministère des Travaux Publics, est incapable de faire face aux obligations qui vont lui incomber en raison de l'ampleur de notre programme, à moins que des moyens exceptionnels ne lui soient donnés. Mais, n'est-il pas plus réaliste de laisser à l'Université l'entièreté des charges : non seulement celle des études, mais encore celle des adjudications, de la direction et de la surveillance des travaux ? Cela revient à lui donner la maîtrise de l'ouvrage, si souvent réclamée, et récemment encore — à l'unanimité de ses membres — par la Commission Nationale des Sciences présidée par le Roi Léopold. Il serait inconcevable que ceux qui ont la charge des études n'aient pas aussi celles de l'exécution, de la surveillance des travaux et de la réception des constructions. Toute autre conception ne peut conduire qu'au désordre, à des pertes de temps, à des gaspillages, à des risques importants quant à la sécurité des constructions et à l'absence de garantie d'un parachèvement de qualité. Le partage des responsabilités entraîne des conflits et conduit en fait à l'irresponsabilité, avec toutes les conséquences qu'elle peut comporter quant à la réalisation de notre programme.

Remarquons que, sur le plan juridique, les organes d'une gestion décentralisée des bâtiments universitaires existent. En effet, la loi du 28 avril 1953 a institué, dans les Universités de l'Etat, des Conseils d'Administration et les a dotés de larges pouvoirs de gestion décentralisée. Il suffirait que le législateur étende leur compétence et leur accorde, en matière de bâtiments, des pouvoirs analogues à ceux qui leur ont été donnés dans le domaine de l'utilisation des crédits budgétaires par exemple.

En somme, le problème revient à modifier l'article 18/4^o de la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les Universités de l'Etat.

Cette maîtrise de l'ouvrage, *c'est maintenant*, au moment où l'Université se trouve au seuil d'une phase essentielle de son évolution, qu'il faut la lui donner, qu'il faut laisser à notre Maison la liberté de penser, de diriger et de réaliser son propre épanouissement.

* * *

A tous les problèmes exposés ci-dessus, l'Université est prête à faire face.

Pour permettre au Service d'études techniques de poursuivre, sans perte de temps, sans hésitation, et en parfaite connaissance de cause, les études relatives au programme d'extension, le Conseil d'Administration de notre Université a créé un certain nombre d'organes institutionnels chargés de préciser les besoins, de mettre au point le programme des constructions et les aménagements de terrains.

Les Facultés possèdent des groupes de travail spécialisés *par discipline*, procédant à des études particulières des exigences de l'enseignement et de la recherche.

Des *bureaux de programmation* interdisciplinaires recueillent et coordonnent ces avis. Ces bureaux ont également pour mission de proposer des modifications dans les horaires des cours théoriques et pratiques pour que les locaux d'enseignement puissent être occupés au maximum et que l'on puisse ainsi en construire un nombre moins grand.

Enfin, trois **Commissions d'aménagement** sont créées : une pour le Sart-Tilman, une pour Bavière, une pour le Val-Benoît. Elles réunissent un certain nombre de professeurs, auxquels sont adjoints d'autres personnalités, des architectes et des dessinateurs.

A partir des documents établis par les Groupes de travail spécialisés et les Bureaux de programmation, les Commissions d'aménagement sont capables de dresser les programmes généraux, logiques, coordonnés et les plus économiques, et d'offrir ainsi des éléments de premier ordre au Service d'études techniques pour ses études d'implantation et de construction des bâtiments et groupes de bâtiments.

Ainsi s'organise un travail de collaboration, à la fois assez vaste pour qu'aucun aspect des questions envisagées ne puisse être ignoré, et assez hiérarchisé pour que toutes les suggestions s'intègrent dans un plan d'ensemble ordonné et harmonieux.

La **Commission d'aménagement du Val-Benoit** vise à tirer le meilleur parti possible des bâtiments relativement modernes qui sont à sa disposition, tandis qu'elle définit l'aménagement des terrains encore disponibles pour l'édification des nouvelles constructions nécessaires.

La **Commission d'aménagement de la Faculté de Médecine** étudie l'édification, à Bavière, de bâtiments susceptibles, par l'aménagement de leurs installations autant que par leurs corrélations spatiales, de permettre un enseignement rationnel de la médecine et de la pharmacie dans un cadre d'hospitalisation moderne, aussi aéré que possible.

Cette étude s'édifie sur les bases d'un programme d'acquisition de terrains dans le cadre d'un accord urbanistique avec les autorités de la Ville et de la Province de Liège.

La **Commission d'aménagement du Sart-Tilman** a comme préoccupation fondamentale d'aménager le domaine tout en conservant le site naturel.

Notre but est ici d'édifier les Instituts universitaires, en faisant en sorte que les bâtiments soient aussi discrets que possible, dans une « nature conservée et améliorée », dans un véritable parc de verdure.

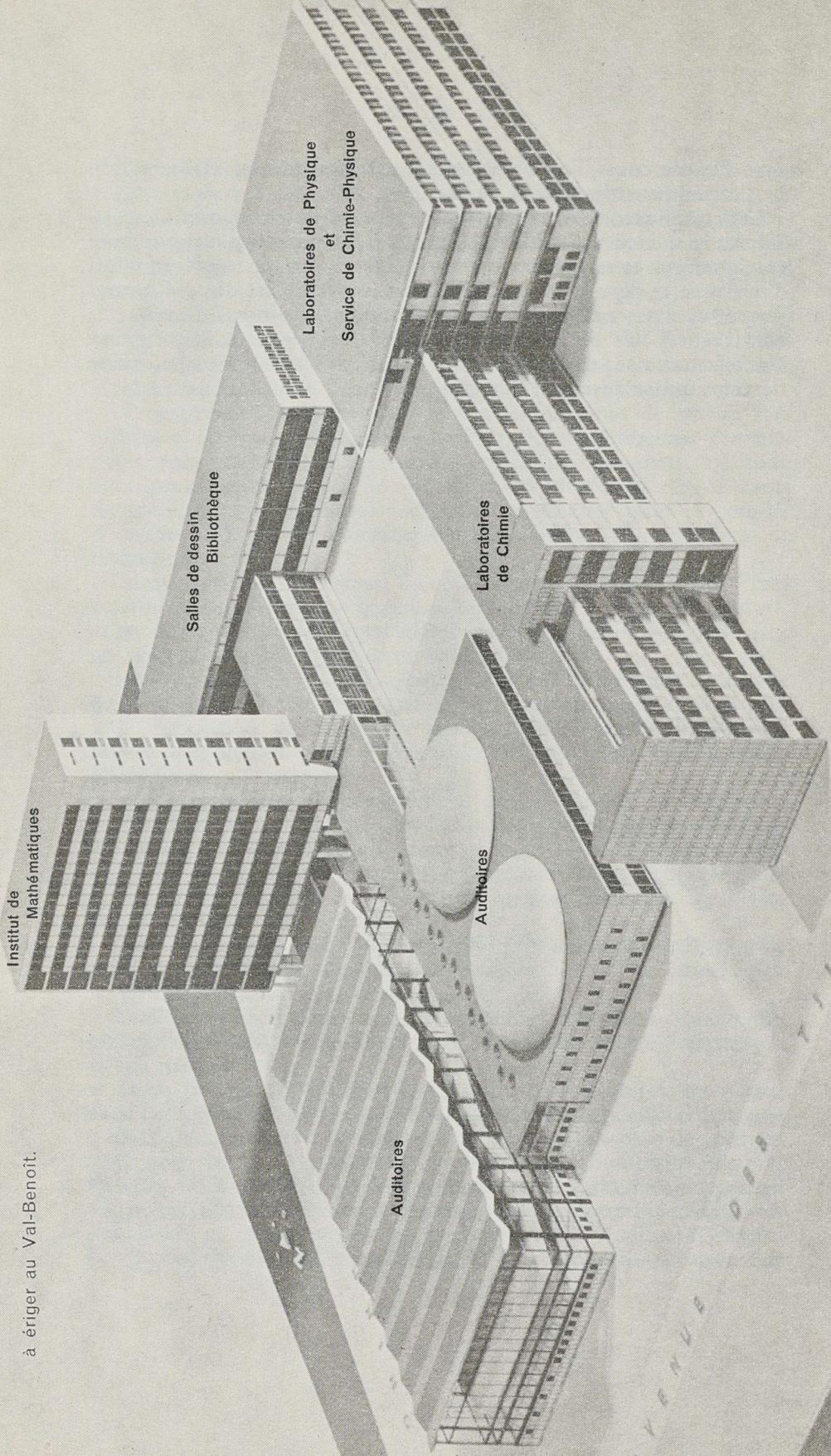
Ce parc créera les conditions de travail qui nous manquent tant en ville, où la vie fiévreuse et trépidante de la vallée ne nous permet aucun recueillement. Nous y aménagerons de nouvelles collections botaniques et zoologiques; nous y réservons des coins où reconstituer et conserver des ensembles naturels qui pourront, mieux que

des salles de cours, servir de cadre à certains travaux d'observation et d'expérimentation sur le terrain.

Ceci implique qu'il ne peut être question de transposer au Sart-Tilman ce qui existe actuellement en ville. Il faudra tout reconsiderer : enseignement et recherche. A tout le monde sera demandé un effort d'initiative et de collaboration. Et tout le monde est disposé à nous l'apporter avec enthousiasme; mais à une condition, c'est que la construction des bâtiments prévus pour la première étape puisse être effectuée dans un laps de temps encore compatible avec la carrière de ceux qui se penchent sur ce problème.

Maquette de l'Institut des Candidatures Ingénieurs

à ériger au Val-Benoît.



CHAPITRE III

LES MOYENS FINANCIERS

Nous avons vu que les dépenses à consentir pour les acquisitions de terrains et les constructions nouvelles en *première urgence* s'élevaient à 2.342.000.000 francs (voir Chapitre I, page 15).

Il est indispensable que ce programme soit achevé en 1970 et qu'il puisse se poursuivre *simultanément au niveau des trois territoires définis plus haut : Sart-Tiiman, Médecine, Val-Benoit*. A plus longue échéance personne n'y croirait plus et rares seraient les collègues compétents encore intéressés par la question.

Pour que tous collaborent efficacement, il faut donc aller vite. Mais il faut aller vite aussi pour une raison économique et celle-là intéresse tous les contribuables.

Si l'édification des nouveaux Instituts peut se faire à une cadence assez rapide, nous pourrons considérablement freiner les transformations, agrandissements, rénovations que l'on sollicite chaque jour de nous pour les bâtiments actuels de la vallée, presque tous inadaptés et insalubres. Si nous pouvons limiter ces interventions à ce qui est strictement indispensable pour quelques années, *nous libérerons notre Service d'études techniques d'encombrantes et difficiles études, nous sauverons un nombre respectable de millions.*

Plus vite nous réaliserons notre programme de première urgence, mieux il sera étudié, homogène, fonctionnel, coordonné, et moins la note payée par l'Etat sera élevée, en raison des économies faites d'autre part.

L'achèvement, en 1970, du programme de première urgence correspond à un investissement annuel de 230 millions $\pm 20\%$ (¹). Or, la loi qui crée un Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et des cités universitaires de l'Etat (loi du 22 avril 1958) lui assure une dotation « d'*au moins* 200 millions de francs » (art. 15, *dito*).

Remarquons que ces crédits doivent être partagés entre les deux Universités et les établissements d'enseignement supérieur de l'Etat. L'Université de Liège peut compter disposer, en principe, sur ce Fonds, d'environ 80 à 90 millions chaque année. Il lui manquera, par conséquent, environ 150 millions par an.

(¹) En fait, l'Etat récupérera, dans l'intervalle, et au fur et à mesure de l'édification des nouvelles constructions, le produit de la vente ou le bénéfice de la disposition des constructions abandonnées de la vallée, et dont les volumes appréciables pourront, tels quels ou après aménagements, servir de bureaux, de salles d'archives, de musées, d'établissements scolaires, voire d'écoles techniques. Il pourra mettre fin également à de nombreux contrats de location d'immeubles dont l'occupation ne sera plus nécessaire.

Pour faire face à ces dépenses, le Gouvernement dispose de plusieurs solutions, par exemple :

- a) augmenter, dans des proportions convenables, le montant de la dotation du Fonds;
- b) permettre au Patrimoine de l'Université de Liège de contracter un emprunt garanti par l'Etat et qui devrait être de 1500 millions de francs répartis en dix ans; ce qui, ajouté aux 80 millions dont l'Université pourrait disposer chaque année sur la dotation du Fonds, conduirait au total de 230 millions par an.

Certes, l'effort demandé à l'Etat est considérable, mais cela résulte essentiellement du fait que, depuis trois quarts de siècle, on n'a pratiquement rien fait pour notre Université, dans le domaine des bâtiments. Il est urgent de rattraper le temps perdu.

Il ne sert à rien de promouvoir l'accès aux études supérieures d'un nombre toujours plus grand d'étudiants en consentant d'énormes sacrifices financiers par le truchement du Fonds National des Etudes; il ne sert à rien d'engager nos jeunes diplômés dans les carrières de recherche fondamentale ou appliquée en dépensant des sommes importantes par l'intermédiaire du F. N. R. S., de l'I. R. S. I. A., de l'I. I. S. N., du F. N. R. M., etc... si l'on se trouve, d'autre part, obligé de faire de l'enseignement au rabais et de la recherche scientifique à la petite semaine, faute de locaux.

Ici, comme ailleurs, la solution économique est d'harmoniser les efforts et de les synchroniser.

Janvier 1960.

ANNEXES

SITUATION DES BATIMENTS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE
AU SEUIL DE L'ANNÉE 1960
ET INDICATION DES SOLUTIONS ENVISAGÉES

I. — Faculté de philosophie et lettres et Instituts y annexés

Etudiants : ± 850 (1958-59)
 Professeurs : 33
 Pers. scient. : 35

Bâtiments	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Place du XX Août (<i>parim</i>)	Histoire Philologies Philosophie	Insuffisant et indigne	Installer ces services dans le nouveau bâtiment de la place Cockerill (en cours d'exécution)	Construire un Institut de Philosophie et Lettres au Sart-Tilman (3 ^e urgence)
	Art et Archéologie	Insalubre et quasi inexistant		
	Histoire et Littératures orientales	Quasi inexistant		
Boulevard Piercot, n° 36	Sciences pédagogiques Psychologie-pédagogie Méthodologie, etc...	Inadéquat et insuffisant	Installer partiellement ces ser- vices dans le nouveau bâtiment de la place Cockerill	

Etudiants : 707 (1958-59)
 Professeurs : 33
 Pers. scient. : 35

II. — Faculté de Droit

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Place du XX Août (parvis) et appariements de la rue Ch. Magnette	Divers services de droit, économie politique, sciences financières, etc...	Insuffisant et inadapté	1. Aménager leurs locaux actuels de la Place du XX Août. 2. Aménager à leur usage les locaux libérés Place du XX Août par la Faculté de Philosophie et Lettres (1 ^{re} urgence)	Construire une nouvelle Faculté de Droit au Sart-Tilman (2 ^e urgence)
Institut de Sociologie, 71, Bd d'Avroy	Sociologie	Inadapté		Construire un Institut de Sociologie au Sart-Tilman (en même temps que la Faculté de Droit (2 ^e urgence))
Ecole Supérieure de Sciences commerciales et économiques, 7A, rue Ch. Magnette	Organisation des entreprises, algèbre financière, travaux pratiques, langues	Quasi inexistant	Trouver à louer dans la ville de Liège un ou plusieurs immeubles pour l'installation de ces services (1 ^{re} urgence)	Construire un bâtiment pour ces services au Sart-Tilman (2 ^e urgence)
Bibliothèque du Droit, 18, rue des Carmes		Insuffisant, inadapté et insalubre ;	Réaménager une bibliothèque au bâtiment de la place du XX Août (en voie d'exécution)	Construire une bibliothèque de la Faculté de Droit au Sart-Tilman (2 ^e urgence)

III. — Faculté des Sciences

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut de Mathématiques (Château Lamarche au Val-Benoit)	Tous les services de mathématiques	Insuffisant et inadapté		Inclure tous les services dans un nouveau bâtiment appelé « <i>Candidatures-Ingénieurs</i> » à construire sur le terrain du Val-Benoit (1 ^{re} urgence)
Institut de Chimie et de Physique (Quai Roosevelt)	Chimie et Physique des candidatures en sciences, des licences en sciences, et des candidatures-ingénieurs	Insuffisant, inadapté, et indigne en maints endroits	<i>Aménager</i> (1)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inclure la chimie et la physique des candidatures-ingénieurs dans un nouveau bâtiment appelé « <i>Candidatures-Ingénieurs</i> » à construire sur le terrain du Val-Benoit (1^{re} urgence) 2. Construire au Sart-Tilman de nouveaux bâtiments destinés à la Chimie et à la Physique des <i>candidatures et licences en Sciences</i> (1^{re} urgence)
Institut de Zoologie (22, Quai Van Beneden)	Zoologie Anatomie comparée Biologie générale Physiologie animale	Aménagement à peu près terminé	<i>Aménager</i>	Reconstruire au Sart-Tilman (3 ^e urgence)
Institut de Botanique (5, rue Fusch)	Botanique générale	Indigne, insuffisant et inadapté	<i>Aménager</i>	Reconstruire un Institut et un jardin botanique au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)

Etudiants : ± 1500 (1958-59)
 Professeurs : 31
 Pers. scient. : 90

III. — Faculté des Sciences (*suite*)

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut d'Astrophysique et d'Astronomie (Cointe)	Astronomie Astrophysique Physique (<i>partim</i>)	Insuffisant	<i>Agrandir</i>	Reconstruire au Sart-Tilman (2 ^e urgence)
Place du XX Août	Géologie Minéralogie Paléontologie Stratigraphie	Insuffisant	Aménager	Construire des Instituts des Sciences minérales et de paléontologie au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
	Géographie	Insuffisant	Aménager	Construire un Institut de Géographie au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
Institut des Sciences nucléaires	Physique nucléaire etc...	Inexistant		Construire un Institut des Sciences nucléaires au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)

(¹) *Aménager* et *Agrandir* signifient par opposition à Aménager et Agrandir que des travaux sont en cours. Les travaux entrepris n'amènent qu'une amélioration très partielle, à l'exception toutefois de l'Institut de Zoologie.

IV. — Faculté de Médecine et Instituts y annexés

Etudiants : 850 (1958-59)
 Professeurs : 42
 Pers. scient. : 225

Bâtiment	Services y installés	Etat des locaux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut d'Anatomie	Anatomie Histologie Embryologie	Insuffisant		A reconstruire au Bd de la Constitution (3 ^e urgence)
Institut de Physiologie (17, Place Delcour)	Biochimie Physiologie	Insuffisant et inadapté	Aménager (1)	
Institut de Pathologie, 1, rue des Bonnes Villes	Bromatologie Bactériologie Parasitologie Anatomie pathologique Médecine légale Transfusion sanguine Toxicologie Pathologie thérapeutique générale Microbiologie	Insuffisant et indigne en maints endroits		1. Construire un nouvel Institut de Pathologie au Bd de la Constitution (1 ^e urgence) 2. Construire une salle d'autopsies rue Dos Fanchon (1 ^e urgence) 3. Construire un Institut de Bactériologie au Bd de la Constitution (1 ^e urgence)
Institut d'Hygiène 16, Place Delcour	Hygiène	Insuffisant		A reconstruire au Bd de la Constitution (2 ^e urgence)
Institut de Pharmacie, 5, rue Fusch	Pharmacie Chimie analytique Pharmacognosie, etc.	Insuffisant et inadapté	Aménager	

Hôpital de Bavière Bd de la Constitution 66	Cliniques médicales	Insuffisant	<i>Aménager</i>
	Maladies des enfant	Insuffisant	<i>Aménager</i>
Chirurgie expérimentale	Insuffisant et inadapté	<i>Aménager</i>	
Clinique chirurgicale	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Maladies des yeux	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Maladies de la peau	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Nez-gorge-oreilles	Insuffisant	<i>Aménager</i>	A inclure dans un nouvel hôpital (1 ^{re} urgence)
Urologie	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Stomatologie	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Radiologie	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Physiothérapie	Insuffisant	<i>Aménager</i>	
Bd de la Constitution, 81	Obstétrique et Gynécologie	Insuffisant	<i>Aménager</i>
Rue Saint-Laurent, 58	Psychiatrie	Pratiquement inexistant	
Institut Supérieur d'Education physique	Anatomie-Physiologie Education physique	Inexistant	A construire au Quai Godefroid Kurth (terrain Offma) (1 ^{re} urgence)

(¹) *Aménager* signifie, par opposition à *Aménager*, que les travaux sont en cours. Toutefois, ces travaux n'apporteront qu'une amélioration très partielle.

V. — Faculté des Sciences appliquées

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut de Chimie et Métallurgie (Val-Benoit)	Métallurgie Siderurgie Chimie analytique Chimie industrielle Chimie organique Epuration des eaux Chimie physique	En partie inadapté	Aménager (1)	<p>1. Transférer la Chimie-Physique à l'Institut des Candidatures-Ingénieurs à construire au Val-Benoit (1^{re} urgence)</p> <p>2. Réaménager les locaux ainsi devenus vacants</p>
Institut du Génie Civil, 6, Quai Banning	Essais et constructions du Génie Civil Hydraulique fluviale Constructions navales Élasticité, topographie Stabilité des constructions Architecture civile Exploitation des mines Graphostatique Géométrie descriptive Photogrammétrie	En partie inadapté	Aménager	<p>1. Construire une extension des laboratoires d'Hydraulique fluviale (en cours d'exécution)</p> <p>2. Construire un laboratoire d'essais des Constructions du Génie Civil, soit sur le terrain Kamp, soit sur le terrain Fontaine recemment acquis (2^e urgence)</p> <p>3. Transférer la graphostatique, la géométrie descriptive et la photogrammétrie dans le bâtiment des Candidatures-Ingénieurs à construire au Val-Benoit (1^{re} urgence)</p> <p>4. Réaménager les locaux ainsi devenus vacants</p>

Institut de Mécanique (Val-Benoît)	Mécanique Thermodynamique Turbines, chaudières, description des machines Machines hydrauliques Hydraulique générale Technologie, métrologie Moteurs à combustion, aéronautique, exploitation des chemins de fer	Assez convenable	Aménager
Centrale thermoelectrique (Val-Benoît)	Centrale de chauffe et production d'électricité	Insuffisant	Aménager
Institut Electrotechnique de Montefiore 33, rue Saint-Gilles	Electricité Magnétisme Machines électriques Electrotechnique Electrotechnique-acoustique Traction électrique	Insuffisant inadapte et indigne en maints endroits	Construire un Institut d'Electrotechnique sur les terrains du Val-Benoît (2 ^e urgence)

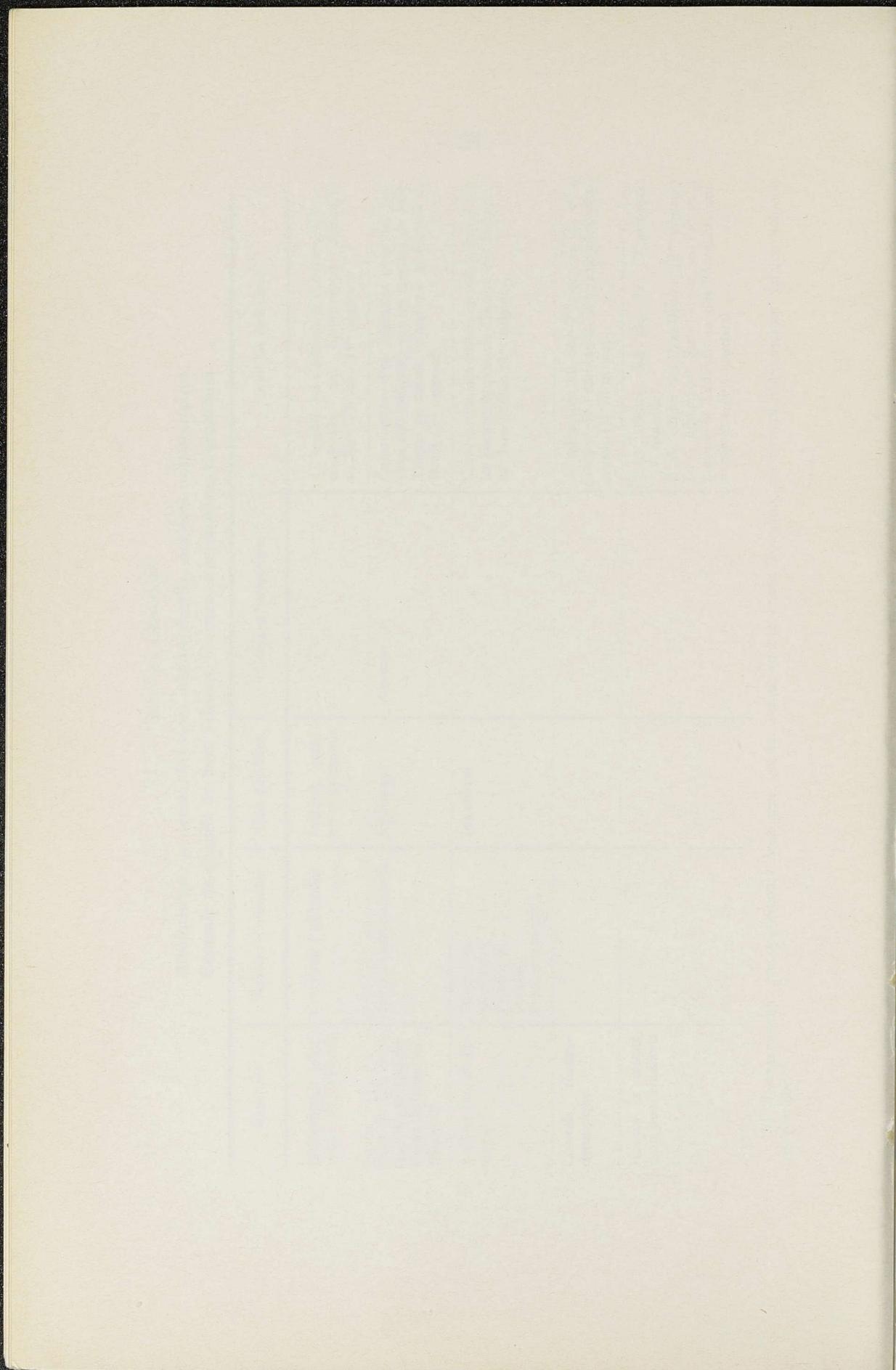
(¹) *Aménager* signifie, par opposition à *Aménager*, que les travaux sont en cours. Ces travaux n'apporteront toutefois qu'une amélioration très partielle.

VI. — Services Généraux

Bibliothèque générale, Services administratifs, Ateliers universitaires
Centrale de chauffe du Sart-Tilman, Homes et restaurants d'étudiants

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Bibliothèque générale, 1, Pl. Cockerill	Collections générales	Indigne, insalubre et dangereux		A l'époque où s'édifiera la Faculté de Droit, construire une bibliothèque définitive au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
Place du XX Août (<i>partim</i>) et appartements de la rue Ch. Magnetie	Services administratifs	Insuffisant	<i>Aménager</i> (1)	Construction d'un bâtiment pour les Services administratifs sur les terrains du Sart-Tilman en même temps que la Faculté de Droit (2 ^e urgence)
Ateliers (rue de Piteurs)	Mécanique Menuiserie Électricité Soudure Ferronnerie etc...	Insuffisant		Construction des ateliers en même temps que les bâtiments pour la Faculté des Sciences, au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
Centrale thermodynamique				A construire au Sart-Tilman au fur et à mesure de l'édification des nouveaux bâtiments (1 ^{re} urgence)
Homes et restaurants pour étudiants				1. A édifier Bd de la Constitution (1 ^{re} urgence) 2. A édifier au Val-Benoit (2 ^e urgence) 3. A édifier au Sart-Tilman au fur et à mesure de l'édification des bâtiments universitaires (1 ^{re} urgence)

(¹) *Aménager* signifie, par opposition à *Aménager*, que les travaux sont en cours. Toutefois, ces travaux n'apporteront qu'une solution très partielle.





ULiege Library



2 1 0 0 7 7 4

U4248B

